



# PROGRAMME FORMATION CS

**ARRETE :** Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

## OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE. Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles. La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

## LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation en cours de labellisation disposant d'un agrément en cours de validité
- Une responsable administrative chargé de l'accueil pour les renseignements et démarches
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO ECSR) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité
- Responsable pédagogique : BOBE Emmanuel gérant de l'établissement de conduite

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document AIPC en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans
- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route)
- Présenter un accompagnateur répondant aux conditions suivantes :
  - Avoir plus de 5 ans de permis (nombre de points indifférent) sans interruption
  - Ne pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise de substances ou sous l'emprise de l'alcool, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis
  - Être sobre
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite
  - Participer au rendez-vous préalable
  - Avoir établi un accord préalable pour l'apprentissage supervisé de la conduite avec l'assureur
- Être âgé de 17 ans minimum pour passer l'épreuve pratique de la conduite de la catégorie B et de 18 ans pour faire la conduite supervisée

## DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation théorique (Code de la Route)
- Deuxième partie : Formation pratique avec un MINIMUM de 20h en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique
- Troisième partie : Rendez-vous préalable avec un accompagnateur d'une durée de 2h

La durée sera déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat.

### EVALUATION DE DEPART :

Une évaluation de départ est obligatoire

(Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)

### PROGRAMME :

- Formation théorique pour la préparation de l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code
    - Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
    - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
    - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
    - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Voir programme détaillé en page 3

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

#### • Moyens pédagogiques :

Méthodes et techniques adaptées à tous

Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...)

#### • Moyens techniques (partie théorique) :

Salle chauffée avec chaises

Supports pour prendre des notes

Séries reprenant les thèmes du code avec explications (informations supplémentaires à la demande de l'élève lors des séances avec un enseignant), stage code en présentiel avec enseignant

Documentation professionnelle

• Moyens techniques (partie pratique) : Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation

Véhicules à double commande de la catégorie citroen C3 pour la formation en boîte manuelle et pour la formation en boîte automatique, récents, assurés et entretenus

### EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule

### HORAIRES ET JOURS :

Du mardi au vendredi : 8h30-18h30

Le samedi : 8h30-16h

Créneau à fixer selon disponibilités

### LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement

Sur accord préalable, un autre lieu de début et/ou de fin peut-être défini avec l'établissement

### DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire.

### EXAMENS :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G)
- L'épreuve pratique de conduite

**Le programme de formation est imposé par le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne - REMC**

**Il repose sur 4 compétences que vous devrez assimiler**

**C1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

**C2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales C3.**

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

**C4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**



**Dans le détail, C1, C2, C3 et C4 sont décomposés en plusieurs sous compétences**

**C1**

- a. connaître les principaux organes et commandes, effectuer les vérifications intérieures et extérieures**
- b. entrer, installation au poste de conduite, sortir**
- c. manipulation du volant et maintien de la trajectoire**
- d. démarrer et s'arrêter**
- e. doser l'accélération et le freinage à diverses allures**
- f. utiliser la boîte de vitesse**
- g. diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire**
- h. regarder autour de soi et avertir**
- h. effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité**

**C2**

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte**
- b. positionner la voiture sur la chaussée et choisir la voie de circulation**
- c. adapter l'allure aux situations**
- d. détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de circulation**
- e. tourner à gauche, à droite en agglomération**
- f. franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire**
- g. s'arrêter et stationner en épi, bataille, créneaux**

**C3**

- a. évaluer et maintenir les distances de sécurité**
- b. croiser, dépasser, être dépassé**
- c. passer des virages et conduire en déclivité**
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie**
- e. s'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide**
- f. conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense**
- g. conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites**

**C4**

- a. suivre un itinéraire de manière autonome**
- b. préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie**
- c. connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer**
- d. connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir**
- e. faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule ( régulateur, limiteur, ABS, aides à la navigation**
- f. avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence**
- g. pratiquer l'écoconduite**